

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les bills publics et les avis de motion (documents).

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 mars, du bill S-30, tendant à constituer en corporation la Banque Continentale du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On a indiqué, mais de façon pas très concluante à mon avis, que le parrain du bill à la Chambre serait prêt à remettre à plus tard l'étude du bill afin de poursuivre le débat sur la motion du président du Conseil privé (M. Sharp). Je ne suis pas certain que tous les partis soient d'accord, mais, s'ils le sont, j'en serais très heureux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Tous les partis ne sont pas d'accord.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Il ne semble pas y avoir consentement unanime; la dernière fois qu'on a débattu le bill, le député de Timiskaming (M. Peters) avait la parole.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la dernière fois, je parlais d'un certain nombre de personnes qui font partie du conseil d'administration de l'IAC et de la Banque continentale du Canada, que le bill vise à établir. On avait signalé que ces pauvres personnes innocentes demandaient le droit de dépenser l'argent qui leur est confié par d'autres. J'ai parlé de certaines de ces personnes, j'ai mentionné certaines des imbrications de conseils d'administration. Il s'en trouve beaucoup qui sont déjà administrateurs de banque. Par exemple, F. M. Covert, administrateur de la Banque royale; J. S. Dewar, administrateur de la Banque Toronto-Dominion; M. C. F. Harrington, administrateur de BM-RT Realty Investments, filiale commune de la Banque de Montréal et du Trust Royal; L. A. Lapointe, administrateur de la banque Toronto-Dominion; Paul Paré, administrateur de la Banque Toronto-Dominion, et Renault St-Laurent, administrateur de la Banque canadienne nationale.

● (1700)

Je m'étonne que tous ces administrateurs, qui siègent à d'autres conseils d'administration, veuillent créer une nouvelle banque. Mon parti, qui représente beaucoup de défavorisés, est contre la prolifération des banques. Nous ne voyons pas de raison d'en créer de nouvelles. Je suis tout à fait d'accord sur un point avec le parti créditiste: il faut nationaliser les banques. Il n'y a actuellement à peu près pas de concurrence dans ce secteur. Ce qui distingue les banques, c'est que certaines ont des caissières bien balancées. Nous aurions intérêt à nationaliser les banques plutôt que de laisser proliférer les entreprises de ce secteur. Nationalisons les banques, pour qu'elles travaillent dans l'intérêt national à développer uniformément le pays. Il faut de toute évidence une meilleure uniformité de développement dans nos régions défavorisées, c'est-à-dire dans les Maritimes, dans le nord de l'Ontario et dans plusieurs

Banque Continentale du Canada

zones du Québec. La prolifération des banques est inutile. Ajouter une banque de plus à la liste, c'est simplement faire construire un autre immeuble luxueux dans le quartier des affaires d'une grande ville, c'est en mettre le prix à la charge de quelqu'un. Ce quelqu'un, ce sera moi, Canadien moyen.

Les banques ne travaillent pas toujours au mieux de nos intérêts. C'est ainsi par exemple que l'autre jour, une succursale bancaire d'Ottawa a refusé d'encaisser des chèques de salaires garantis par l'État. Peut-être le bureau d'en face de la Banque de Montréal avait-il prêté l'oreille à un fonctionnaire mécontent. En tout cas, il a refusé d'encaisser les chèques de paye garantis par l'État. Monsieur l'Orateur, notre système bancaire est différent de celui des États-Unis. Nos banques ne font pas faillite. Elles ne font pas de bêtises, parce qu'elles sont régies par la loi sur les banques. Elles sont protégées. Elles ne peuvent faire faillite, à moins que le pays ne fasse faillite. Imaginons une banque qui dirait: «Nous ne pouvons encaisser des chèques de paye du gouvernement, parce que celui-ci n'a pas d'argent.» Si le gouvernement n'a pas d'argent, les banques n'en ont pas non plus, parce qu'elles tiennent tout du gouvernement. Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de concurrence dans l'industrie bancaire.

Tous les administrateurs que j'ai mentionnés sont solidaires les uns des autres, ils veulent tout simplement établir une nouvelle banque pour servir leurs propres intérêts. IAC n'a pas été une bonne société; sous bien des rapports elle a été une mauvaise société. Dans le nord de l'Ontario, IAC a annulé certains contrats de financement d'automobile. A New Liskeard, elle a provoqué la faillite de deux entreprises automobiles. IAC a jugé qu'elle pouvait obtenir de meilleurs rendements dans l'entreprise de petits prêts que dans l'entreprise automobile. Les paiements mensuels sur les automobiles n'étaient-ils pas assez lucratifs? Apparemment non, parce qu'elle veut maintenant s'engager dans les affaires bancaires.

Ces pauvres petits citoyens défavorisés qui font maintenant partie du conseil d'administration de IAC veulent des privilèges spéciaux, qui dépassent de beaucoup les lettres patentes par lesquelles ils établiraient une nouvelle banque. En fait, ils demandent que soit modifiée la loi sur les banques. Ils demandent toutes sortes de faveurs qui leur procureraient des avantages dont ne jouissent pas les autres banques. Monsieur l'Orateur, nous n'agirions pas dans les intérêts bien compris des Canadiens si nous laissons ces brasseurs d'affaires véreuses, ces gens qui font partie de conseils d'administration solidaires les uns des autres, se liguier pour établir une autre banque, car ils ne songent qu'à leurs propres intérêts financiers.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je pense qu'il est extrêmement important que nous profitions de ce débat sur le bill S-30, loi qui vise à permettre à la compagnie de finance IAC de devenir une banque à charte opérant au Canada, pour exprimer certaines opinions.

Monsieur le président, depuis mon tout jeune âge, j'entends dire par des Canadiens un peu partout, particulièrement dans mon milieu, que les compagnies de finance sont des gros méchants, qui exploitent les gens, qui exigent de gros taux d'intérêt, qui abusent de l'incapacité financière des gens pour les «entortiquer» et finalement les étouffer. On les appelle communément les requins de la finance, les compagnies de finance en général. Monsieur le président, c'est là toute ma surprise de voir qu'une de ces compagnies-là veut maintenant devenir une banque, elle veut se